

**COMMUNE DE VERNIER****PROJET DE MOTION**

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

**Réduire les déchets en développant le réemploi**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Aujourd'hui, Vernier, comme toutes les communes genevoises, doit réduire substantiellement ses déchets. C'est un impératif pour notre environnement, afin de réduire pollution de l'air, gaspillage en énergie et en matières premières. Réduire nos déchets, c'est aussi incontournable simplement pour réduire les coûts liés au traitement et au transport de ces déchets. En effet, dans la situation actuelle plus que jamais, il est crucial de pouvoir utiliser cet argent pour des projets plus constructifs.

Sur le plan suisse, chaque habitant produit 701 kg de déchets par an. Une étude commandée par l'Office fédéral de l'environnement estime que la Suisse a un des taux les plus élevés de déchets par habitant. Le potentiel de réduction des déchets est encore important ! Tout ce qui est possible doit être entrepris pour diminuer le gaspillage en énergie et en matières premières. Ceci est d'autant plus important que la Suisse est un pays au niveau de vie élevé et qu'il recèle un grand potentiel de produits susceptibles de réemploi.

Le réemploi désigne l'opération par laquelle un produit est vendu (ou donné) par son propriétaire à un tiers qui lui donnera une seconde vie. Au contraire du recyclage, le réemploi ne nécessite pas de transformation, et donc peu de coûts et pas de consommation d'énergie. Par exemple, un vêtement, un jouet ou un meuble légués à un magasin seconde-main vont trouver un nouveau preneur ; ou un panneau de plexiglas d'un stand d'une grande exposition, déposé dans une ressourcerie ou vendu sur un site, va avoir une seconde vie chez un commerçant.

Avec le réemploi, le produit ne devient à aucun moment un déchet. Le réemploi permet donc d'allonger la durée d'usage des produits manufacturés. Il joue un rôle de premier plan et véritablement structurant pour les politiques de prévention des déchets.

Le réemploi est un levier puissant pour réduire les déchets des ménages, comme ceux des entreprises. Il permet aussi de réduire le gaspillage en réduisant l'usage de matériaux neufs.

Au niveau légal suisse, le réemploi répond à l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets - OLED. L'article 4 place la limitation des déchets en première position dans la liste des moyens à mettre en œuvre, devant leur valorisation ou leur élimination. Le réemploi est également placé au sommet de la hiérarchie de la gestion des déchets par la Directive-cadre déchets de l'Union Européenne.

Dans le domaine du bâtiment, en Suisse, plus de 17 millions de tonnes de déchets par année proviennent des transformations et démolitions. Environ les deux tiers sont revalorisés par le recyclage. Le reste est mis en décharge. En réutilisant des éléments réutilisables (baignoires, poignées, portes, meubles de cuisine, etc.) dans d'autres constructions, on réduit la quantité de déchets, et du même coup une part considérable d'énergie économisée. C'est ce que fait le site Salza depuis quelques années.

Notons aussi que le réemploi devient un vrai secteur économique créateur d'emplois. Les structures pour le réemploi existent aujourd'hui et sont nombreuses : ressourceries, magasins seconde-main, trocs et vide-greniers, sites en ligne, etc. Si les vide-greniers et brocantes existent depuis longtemps, les magasins seconde-main et les sites se développent encore. Toutes ces structures offrent des emplois et des produits à bas coûts accessibles aux personnes en situation précaire.

Ce qui fait encore trop défaut, c'est le réflexe d'avoir recours au réemploi, soit pour y déposer les objets, meubles, matériaux en bon état mais dont on n'a plus usage, soit pour y acquérir quelque chose dont on a besoin. Il faut bien le dire, les solutions de facilité comme les brico-loisirs, pour acheter matériaux et accessoires, et la récolte des déchets encombrants, pour se débarrasser expliquent en partie ce manque d'intérêt pour le réemploi.

Il est temps de rendre le réemploi plus aisé et attractif auprès des habitants de notre commune et auprès des entreprises. Cette stratégie aura pour effet de réduire les déchets, et par ricochet les charges financières qui y sont liées. Pour ceci, il faut que la Ville de Vernier donne l'exemple, informe et encourage.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

**invite le Conseil administratif :**

A œuvrer activement pour le réemploi:

- En pratiquant le réemploi dans toutes les activités de l'administration communale : rénovations et destructions de bâtiments, construction de bâtiments, aménagement de locaux, etc.
- En informant entreprises et habitants sur les différentes possibilités de réemploi.
- En encourageant vivement les entreprises et les habitants à réemployer tout ce qui peut l'être.

Anne Compagnon-Kaufmann, Mélina  
Buntschu, Loïc Lador, Sophie Bobillier,  
Barbara Lanzilao, Esther Schaufelberger,  
Cédric Briner

Conseillers municipaux

Vernier, le 28 septembre 2020